

Distribution de paillis



Communauté de Communes du Pays de Commercy

Maison des Services

Château Stanislas

55200 Commercy

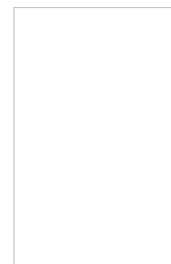
[Voir le site internet](#)

Auteur :

Lucile Godefroy

tri.prevention.cc-cvv@orange.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

La Communauté de Communes du Pays de Commercy exploite sur son territoire une truffière plantée de noisetiers qu'elle taille annuellement. Dans un souci d'éco-exemplarité, plutôt que de déposer les déchets verts issus de cette taille en déchèterie, elle a initié en 2014 leur valorisation sous forme de paillis, distribué gratuitement aux habitants du territoire dans le cadre d'une distribution annuelle au sein de la truffière.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'action a pour triple objectif :

- d'offrir à la Communauté de Communes un exutoire pour les déchets de taille de la truffière ;
- de communiquer sur l'éco-exemplarité de ses pratiques ;
- de sensibiliser le grand public à la pratique du paillage, qui permet la réutilisation des déchets verts au sein des ménages et constitue donc un important levier de réduction des déchets.

Résultats quantitatifs

Distribution	2014	2015	2016
Quantité de paillis	30 m3	70 m3	40 m3
Nombre de bénéficiaires	28	44 + 46	53

La première distribution a eu lieu en juin 2014, et ses résultats satisfaisants ont permis la reconduction de l'opération en 2015.

En 2015, la quantité de paillis obtenue était telle qu'une seconde distribution a pu être organisée à l'automne, permettant à cette occasion d'insister sur l'utilité du paillage en toute saison.

Proposée en 2016 pour la quatrième fois, la distribution de paillis de la Communauté de Communes du Pays de Commercy est désormais une action pérenne, dont le nombre croissant de bénéficiaires témoigne de la popularité croissante.

Résultats qualitatifs

La démarche est accueillie très positivement par ses bénéficiaires, dont plusieurs ont explicitement fait part de leur satisfaction à l'égard de la Communauté de Communes pour avoir eu l'initiative de cette opération.

La Communauté de Communes communique en priorité sur l'impact du paillage sur la réduction des besoins en

arrosage et la prévention de l'apparition de mauvaises herbes, permettant de varier le discours essentiellement centré sur l'instauration récente de la tarification incitative.

La distribution de paillis n'en est pas moins une occasion de mener un travail de fond sur la prévention des déchets, en encourageant la pratique du paillage par les particuliers à partir de leurs propres déchets de taille et de tonte, mais aussi en faisant le lien avec la pratique du compostage.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

1) L'un des agents de la collectivité est chargé de la gestion de la truffière et effectue chaque année la taille des noisetiers ainsi que le broyage, avec le renfort de l'association des trufficulteurs de Meuse et au moyen du broyeur loué auprès de la ville de Commercy. Le paillis est stocké en plein air au sein de la truffière en attendant la distribution.

2) La distribution est annoncée aux habitants par les moyens de communication suivants :

- article dans l'Echo tri lorsque la date de parution s'y prête ;
- affichage à la Communauté de Communes, à la Maison des truffes et à la déchèterie ;
- actualité sur le site Internet de la Communauté de Communes ;
- mailing aux agents et élus communautaires, aux communes et aux partenaires ;
- article dans l'Est républicain la semaine précédant la distribution.

3) Déroulement de la distribution :

- distribution sur 1/2 journée (le samedi de 9h à 12h30)
- encadrement par l'agent en charge de la truffière et l'animateur prévention déchets
- renfort des guides composteurs bénévoles pour le chargement du paillis et la communication sur les bonnes pratiques (distribution d'une brochure + échange oral)
- les bénéficiaires de la distribution sont invités à se munir de leurs propres fourches et contenants
- limitation aux particuliers résidant sur le territoire à titre principal ou secondaire, et à 1m³ par foyer.

Planning

Pour chaque distribution :

- Taille des noisetiers entre janvier et mars ;
- Broyage des tailles entre mars et mai ;
- Communication de la date de la distribution courant mai ;
- Distribution en juin.

Moyens humains

- Animateur prévention déchets (coordination du projet et encadrement de la distribution) ;
- Agent en charge de la gestion de la truffière (organisation de la taille et du broyage et encadrement de la distribution) ;
- Association des trufficulteurs de Meuse (réalisation de la taille et du broyage) ;
- Guides composteurs bénévoles (aide à la distribution et sensibilisation des bénéficiaires).

Moyens financiers

- Subvention à l'association des trufficulteurs de Meuse : 700€ / an pour leur investissement global ;
- Location du broyeur auprès de la commune de Commercy : 300€ ;
- Evitement des dépenses d'élimination en déchèterie : environ 10 rotations de benne et 10 tonnes de traitement soit 500€.

Moyens techniques

- Broyeur à végétaux ;

- Affiches A4 plastifiées et adhésif pour le balisage du chemin d'accès ;
- 1 à 2 fourches pour dépanner, les bénéficiaires étant invités à se munir de leurs propres fourche et contenants.

Partenaires mobilisés

Partenaires actifs :

Guides composteurs du Pays de Commercy

Communes

Prestataires :

Association des trufficulteurs de Meuse

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Présence de déchets de taille en quantité importante, issus des activités communautaires ou d'une collecte auprès des particuliers et/ou professionnels.
- Renfort de l'association des trufficulteurs de Meuse pour la taille et le broyage.
- Disponibilité d'un broyeur à faible coût.
- Existence d'un réseau de guides composteurs assurant un renfort logistique et communicationnel.

Difficultés rencontrées

- Gestion de la circulation au sein de la truffière avec la rotation des véhicules entrants et sortants.
- Au fil des ans et en lien avec les restrictions d'usage de produits phytosanitaires par les collectivités, il devient moins aisé de constituer un stock de paillis suffisant pour assurer une distribution.

Recommandations éventuelles

- Veiller à la complémentarité des canaux de diffusion de l'information afin de garantir la notoriété de l'événement ;
- Limiter la quantité par foyer à 1m3 afin d'éviter les abus ;
- Clarifier en amont la politique envers les communes et les agriculteurs, fortement demandeurs de paillis.

Cette action permet aux particuliers d'envisager la prévention des déchets sous un nouvel angle.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | BROYEUR | ADMINISTRATION PUBLIQUE | MENAGE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Capitalisation réseau A3P

l.morlot@lm-environnement.com

Direction régionale toutes les régions